

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-02-09-002

Séance du 9 février 2022

Date de convocation : 3 février 2022

Date d'affichage de la convocation : 3 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

La séance a eu lieu en public.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Laurence RAVEROT, Patrick RENARD, Franck GENILLON, Josette SAVARINO, René BERTRAND, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Jean-Paul DA SILVA, Carine MOUSTAUD, Corinne DEBARREIX-PAGE, Irène TOST, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Christian PRADIER (procurator à Gilbert BARRIQUAND), Jean-Claude PERON (procurator à Nathalie MONDY) Pascal JUSSEAUME (procurator à Josette SAVARINO), Jean-Luc CHARVET (procurator à Karine GARNIER),

ABSENTS EXCUSÉS : Maryse PACCARD, Manon RIGOLLIER, Inès DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne FABIANO

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Pouvoirs : 4

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 – Budget principal de la Commune

Rapporteur : Romain DAUBIÉ

Il est exposé à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Cependant, l'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur. Le tableau des résultats de l'exercice 2021 est le suivant :

Résultat global de la section de fonctionnement 2021	1 719 066,21
Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	- 81 124,33
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2021	- 523 858,82
Besoin de financement de la section d'investissement	604 983,13
Couverture du besoin de financement 2021 (compte 1068)	604 983,13
Dotations complémentaires en réserve, section investissement (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement – report compte R 002	1 114 083,08

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2022, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022 telle qu'indiquée ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire

Romain DAUBIÉ

Le Maire

Romain DAUBIÉ